Association Sportive Automobile Nevers Magny-Cours

FFSA RALLYE

Ecurie Corbigny Auto

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

3ème Rallye National de l'Anguison

09 et 10 avril 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	**Mardi 01 mars 2016**
Ouverture des engagements :	**Mardi 01 mars 2016**
Clôture des engagements :	**Lundi 28 mars 2016**
Parution du road book :	**Mardi 29 mars 2016**
Dates et heures des reconnaissances :	**Dimanche 03 avril de 10h00 à 18h00** **Vendredi 08 avril de 11h00 à 20h00** **Samedi 09 avril de 7h00 à 9h00**
Vérifications administratives :	**Samedi 09 avril de 7h00 à 10h45**
Vérifications techniques :	**Samedi 09 avril de 7h15 à 11h30**
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	**Samedi 09 avril à 10h00**
Réunion des ouvreurs et officiels :	**Samedi 09 avril à 9h30**
Publication des équipages admis heures et ordre des départs :	**Samedi 09 avril à 12h00 (Podium de départ)**
Départ de la 1ère étape de Corbigny :	**Samedi 09 avril 1ère voiture à 13h00 (1ère voiture VHC)**
Arrivée de la 1ère étape à Corbigny :	**Samedi 09 avril 1ère voiture à 20h03**
Publication des résultats partiels de la 1ère étape et heures et ordre des départs de la 2ème étape :	**Samedi 09 avril à 21h30**
Départ de la 2ème étape de Corbigny : (dans l'ordre des résultats partiels de la 1ère étape)	**Dimanche 10 avril 1ère voiture à 8h10 (1ère voiture VHC)**
Arrivée de la 2ème étape à Corbigny :	**Dimanche 10 avril 1ère voiture à 14h38**
Vérification finale :	**Corbigny Parc arrivée**
Publication des résultats du rallye:	**30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (Podium d'arrivée)**
Remise des prix :	**Sur le podium d'arrivée**

Article 1P ORGANISATION

L'A.S.A Nevers Magny-Cours, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 09 et 10 avril 2016 le 3ème **Rallye National de l'Anguison** ".

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° : 158 en date du 18/02/2016**

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président :** Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs :** Jacques MARTIN - Christophe THEVENY - Karine BOICHÉ
- **Membres techniques :** Laurent LEPLAT Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
  Bruno MONSINJON- David RAFFENEAU

Secrétariat du rallye : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel/Fax 03.86.20.09.05 email : karine-boiche@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny
Samedi 09 avril de 7h00 à 21h00 et dimanche 10 avril de 7h00 à 18h00

1.1P OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs:			
Président :	Gérard SIMON	12017	0419
Membres :	Christine POYEN	52820	0417
	Jean-Pierre TISLER	5221	0417
Directeur de course:	Gérard PLISSON	12983	0410
Directeur de course adjoint :	Jean-François DECERF	3963	0410
Directeur de course délégués aux ES:	Serge CERLAND	9221	0417
	Joël JUGNIOT	6813	0419
	Jean-Christophe PERRIER	4884	1411
Directeur de course délégué Autorité :	Jean-Michel PIGENET	37172	0417
	Lucien BILLARD	9819	0417
Véhicule Tricolore	Christian HAMON	29685	0419
Véhicule Damier	Gérard PORA	57091	0419
	Jacques MARTIN	31701	0417
Directeur de course E.S. Mhère :	Pierre GUELAUD	15125	0413
Directeur de course adjoint :	Pierre GODOT	23434	0413
Directeur de course E.S. Gacogne :	Jean-Louis LAURENT	3294	0413
Directeur de course adjoint :	Jean-Paul BROTTIER	13533	0419
Assistante :	Véronique LAURENT	9485	0413
Directeur de course E.S. St Martin Du Puy :	David POUPON	36906	0416
Directeur de course adjoint :	Laurent LEPLAT	148301	0420
Médecins	Sophie TEIL		
	Brice REY		
	Sébastien MORTREUX		
Responsable Commissaires technique :	Frédéric ALVAINES	4342	0420
Commissaires technique	Claude BERNARD	47151	0420
	Bruno DIVERT	40573	0417
Responsable VHC-VHRS	Christian PERROT	12848	0308
Chargés des relations avec les concurents :	Brigitte DREAU	2282	0420
	Damienne WASSEF	163736	0417
Responsable des Parcs :	Max LOLLIA	150787	0417
Informatique et classements :	Michèle et David GUIBLAIN	134494	0418
Speaker :	Michaël PILLARD		

En dehors du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits

1.2P Éligibilité

Le 3ème Rallye National de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 (coefficient 3) et le challenge du Comité Régional du Sport Automobile de Bourgogne Franche-Comté 2016.

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui se dérouleront le samedi 09 avril 2016 de 7h00 à11h30 à :

- **Vérifications administratives : Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques : Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage NOGRETTE Agent CITROËN à Corbigny.
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

Article 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 3ème Rallye National de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 28 mars 2016** à l'adresse suivante **:**

Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel/Fax 03.86.20.09.05 email : karine-boiche@orange.fr

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (moderne+VHC+VHRS).

3.1.11.1P *Les droits d'engagements sont fixés :*

a) avec la publicité facultative des organisateurs : 435 **€**
b) sans la publicité facultative des organisateurs : 870 **€**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 12 avril 2016**.

3.2P Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

Article 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1B Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

4.2P Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.**

4.6P Identification des voitures et mise en place des numéros d'inscription

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
  A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
  L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.7P Caméra et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.8P Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de ***la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée***.

- ***En cas de non-respect***

Avant le départ du rallye : mise en conformité.
Pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5P PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.
La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 3ème Rallye National de l'Anguison représente un parcours de 351,4 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte trois épreuves spéciales à parcourir 4 fois :

- ES MHERE 7,200 kms
- ES GACOGNE 5,900 kms
- ES ST MARTIN DU PUY 9,000 kms

Soit un total de 88,4 kms d'épreuves spéciales

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6P **Les reconnaissances sont autorisées à partir du 03 avril 2016 uniquement les jours suivants:**

Dimanche 03 avril	**de 10h00 à 18h00**
Vendredi 08 avril	**de 11h00 à 20h00**
Samedi 09 avril	**de 07h00 à 09h00**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.3P Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 7P DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les ordres de départ de la 2ème étape sont en adéquation avec la publication des résultats partiels de la 1ère étape.

7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires de route et des Chefs de poste sont: **chasubles orange**

7.5.17 Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.6P Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 8P RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9P CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10P Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix et les coupes sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous :

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
SCRATCH	500 €	350 €	200 €		
GROUPE (1)	200 €	100 € de 5 à 10 partants	50 € si + de 10 partants		
CLASSE (1)	435 €	250 € de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	60€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	435 €				

(1) Les prix par groupes, classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant
- 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.